

Téléphones des animateurs :

Yvette BERGOUNIOUX	06 20 40 76 94
André BONNAILLIE	06 07 30 93 07
René BRETON	06 03 17 05 13
Gérard CHARTON	06 37 29 85 84
Christian CONDY	06 79 44 26 27
Dominique DIDIER	06 07 87 49 85
Bernard GUILLEMIN	06 80 60 99 50
Alain JAMET	06 85 69 57 00
Guy LE GARGASSON	06 17 29 46 56
Paul ROGER	06 76 21 67 24
Philippe VERCRUYSSÉ	06 83 43 26 99



Bulletin des Randonneurs Novembre et décembre 2015

Association loi du 1^{er} juillet 1901
Adhérente à la F.F.Randonnée.
Hôtel de Ville
20 rue Claude Pernès
93110 ROSNY SOUS BOIS
N^{os} Tél. des animateurs
Internet : <http://rosny-rando.org>
Email : info@rosny-rando.org

Pique-nique géant : 84 adhérents ont participé à ce pique-nique dans la forêt d'Ermenonville sous un grand soleil, heureusement tout le monde était chapeauté ! Merci à Guy, Jean-Paul et Jean-Pierre pour l'organisation, aux animateurs pour l'encadrement des randonnées et à Jean-Louis pour l'animation musicale. Rendez-vous l'année prochaine.

Forum des Associations : Comme à son habitude, notre stand a remporté un vif intérêt, 28 contacts dans la journée. Merci à tous ceux qui ont tenu le stand.

Journée découverte de la randonnée : Par une belle journée de fin d'été, 95 personnes dont 10 extérieures à notre association ont participé à notre barbecue géant. Moment très apprécié et convivial. Merci à tous ceux qui ont aidé à la mise en place et au service.

Dates à retenir :

- **Journée du Téléthon 2015 des Randonneurs Rosnéens :**
Le samedi 05 décembre
- **Assemblée générale à la Mairie :**
Le dimanche 07 février 2016

Nouvelle adresse pour tous les courriers concernant l'association :

Les Randonneurs Rosnéens - Maison des Associations
4^{ter} rue Saint Denis – 93110 ROSNY SOUS BOIS.

VOYAGES 2016 :

- **Séjour en Languedoc, à Saint Pierre la Mer :**
Du dimanche 1^{er} mai au dimanche 8 mai.
Il reste encore quelques places pour les retardataires !

RAPPEL SUR LA PANOPLIE DU RANDONNEUR AVISÉ :

Toujours avoir sur soi sa carte d'identité, sa carte Vitale, sa carte des Randonneurs Rosnéens, son téléphone portable et, si possible, un peu de monnaie et sa carte bancaire.



Randonnées de novembre 2015

Date	Heure de départ du groupe	Description	Niv.	Distance	Animateur(s)
Mardi 3	8h30	Boissy St Léger (94) ==> Tournan (77) (Billets simples)		27 km	Dominique
Jeudi 5	8h30 Parking de la Mairie	Auto-pédestre - Prix : 8 € Autour de Pontarmé (60) Prévenir 48h à l'avance (Mail ou SMS)		17 km	Guy
Dimanche 8	8h30	Villebon ==> Epinay sur Orge (91) Possibilité de repas chez Mc Donald's (Mobilis zones 1-4)		18 km	Paul
Mardi 10	8h30	Domont ==> Saint Leu la Forêt (95) (Mobilis zones 1-4)		18 km	André
Jeudi 12	8h30	Pontchartrain ==> Fontenay le Fleury (78) (Mobilis zones 1-5)		18 km	Christian
Dimanche 15	9h30	Gagny ==> Sevran (93) (Billets simples)		15 km	René
Mardi 17	8h00	Montsoulst ==> L'Ile Adam (95) (Mobilis zones 1-5)		18 km	Bernard
Jeudi 19	8H30	Domont ==> Groslay (95) (Mobilis zones 1-4)		19 km	André
	9h00	Facilorando : Autour de Lognes (77) (Billets simples)		13 km	Guy René
Dimanche 22	9h30	Nogent sur Marne ==> Parc du Tremblay (94) (Billets simples)		14 km	René
Mardi 24	8h30	Chaville ==> Porte Maillot (92-75) (Billets simples)		17 km	Alain
Jeudi 26	8h00	Boucle au départ de Mantes la Jolie par Vetheuil (78) (Mobilis zones 1-5)		28 km	Gérard
Dimanche 29	9h00	Boucle de Savigny sur Orge (91) (Mobilis zones 1-4)		21 km	Dominique

Sauf avis contraire, l'horaire indiqué est l'heure du départ,
et le lieu du rendez-vous est à la gare RER de Rosny Centre côté Hall.

Niveaux : ... = facile, = moyen, = difficile, = très difficile

Facilorando = Parcours plat ou peu de dénivelé, à une allure modérée.

Randonnées de décembre 2015

Date	Heure de départ du groupe	Description	Niv.	Distance	Animateur(s)
Mardi 1	8h30	Autour de Villebon sur Yvette (91) (Mobilis zones 1-4)		17 km	Guy
Jeudi 3	8h00	Villennes sur Seine Boucle en forêt des Alluets (78) (Mobilis zones 1-5)		27 km	Gérard
	8h30	Nogent sur Marne ==> Cour St Emilion (94-75) (Billets simples)		18 km	Paul
Samedi 5	9h00	TELETHON 2015 Boucle autour de Rosny sous Bois (93)		8 à 10 km	Les Animateurs
Dimanche 6	9h30	Boucle de Saint Maur (94) (Billets simples)		15 km	Alain
Mardi 8	8H30	Boissy St Léger ==> Choisy le Roi (94) (Billets simples)		18 km	Bernard
Jeudi 10	8h00	Versailles ==> Boulogne (78-92) (Billets simples)		26 km	Gérard
	9h30	Rosny sous Bois ==> Montreuil Boucle des 3 Parcs (93)		16 km	Paul
Dimanche 13	9h00	Poissy ==> Marly le Roi (78) (Mobilis zones 1-5)		18 km	Guy
Mardi 15	8h30	La Brie française (77) (Billets simples)		22 km	Dominique
	19h30	LES ILLUMINATIONS DE PARIS (75) (Billets simples) Sans pique-nique - Retour vers 23h30		6 km	Les Animateurs
Jeudi 17	8h30	Traversée de Paris (75) du Bois de Boulogne au Bois de Vincennes (Billets simples)		27 km	Gérard
	9h00	Facilorando : Joinville ==> Ile Ste Catherine (94) (Billets simples)		12 km	Guy René
Dimanche 20	9h30	Bois de Vincennes (75) (Billets simples)		10 km	René
Mardi 22	8h30	Villeneuve Saint Georges ==> Bussy Saint Antoine (94-91) (Mobilis zones 1-5)		17 km	Christian



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association « loi du 1^{er} juillet 1901 », affiliée à la FFR

Site internet : <http://rosny-rando.org>

Contact : info@rosny-rando.org

Article 1

Toute personne désirant adhérer remplit un bulletin d'adhésion et s'acquitte de la cotisation en vigueur par chèque, pour l'année définie. La cotisation couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il est demandé à l'inscription impérativement un certificat médical datant de moins de 3 mois autorisant la pratique de ce sport afin d'être couvert par l'assurance de l'association.

Article 2

Les mineurs sont exceptionnellement admis sous la responsabilité d'un parent présent à la sortie.

Article 3

Au cours des sorties, par sécurité, les chiens ne sont pas admis.

Article 4

Un minimum d'équipement adapté est obligatoire : chaussures de marche, protection contre la pluie et le soleil, eau, pharmacie personnelle le cas échéant. Les personnes qui se présenteraient au départ avec un équipement jugé inadapté par l'animateur ne pourront pas participer à la sortie.

Article 5

Les randonnées se font en groupe et sont organisées par des bénévoles de l'association. Cette dernière se réserve le droit de modifier ou d'annuler des sorties, notamment en raison de l'indisponibilité de l'animateur de la randonnée ou en raison des conditions climatiques. L'animateur de la randonnée est mandaté par le président et il a autorité sur la conduite du groupe, avec l'aide éventuelle d'un serre-file. Tout adhérent qui s'éloigne du groupe sans prévenir l'animateur dégage la responsabilité de l'association.

Article 6

L'adhérent s'engage à :

- s'abstenir de tout comportement irrespectueux envers quiconque,
- respecter le code de la route, les consignes de sécurité et les instructions données par l'animateur,
- respecter la nature et le bien d'autrui, ne jeter aucun déchet, ne pas couper de fleurs ni cueillir de fruits ou ramasser des légumes dans les propriétés privées bordant les sentiers, refermer les barrières, respecter les clôtures.

Article 7

Lorsqu'il est fait usage de voitures particulières pour se rendre au lieu de départ de la randonnée, il est demandé de pratiquer le covoiturage et d'indemniser le conducteur du véhicule. Les chauffeurs vérifieront qu'ils sont bien assurés « personnes transportées ». L'association ne sera pas responsable des dommages aux personnes ou au véhicule au cours du déplacement.

L'acceptation du covoiturage est sous l'entière responsabilité du chauffeur et des passagers qui l'accompagnent.

Article 8

Avant d'adhérer, il est permis à toute personne qui en fait la demande de participer à 1 ou 2 randonnées d'essai. Cette personne n'est pas couverte par l'assurance de l'association lors de ces randonnées.

Article 9

Toute adhésion suppose l'acceptation du règlement intérieur.

Tout manquement grave ou répété au règlement intérieur peut entraîner l'exclusion et, dans ce cas, la cotisation n'est pas remboursée.

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

Première adhésion

Renouvellement d'adhésion

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Tél fixe : _____ Tél. mob. : _____

Email : _____

* J'accepte les termes du règlement intérieur - Fait à : _____ le : _____

* case à cocher obligatoirement.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Adhérent résidant à Rosny-sous-Bois : 35,00 €

Adhérent résidant dans une autre commune : 40,00 €

Adhésion facultative à la FFRandonnée : 19,90 €

cocher la ou les case(s) nécessaire(s).

TOTAL : €

Adressez ce bulletin avec votre chèque établi à l'ordre des Randonneurs Rosnéens avec votre **certificat médical d'aptitude à la randonnée pédestre OBLIGATOIRE** à :

Les Randonneurs Rosnéens
Maison des Associations
4 ter, rue Saint Denis
93110 ROSNY-SOUS-BOIS